

## Guide d'élaboration du rapport d'activité

L'élève désirant acquérir les crédits relatifs à l'UA UAAL0V doit produire obligatoirement un rapport d'activité.

Le rapport d'activité ne donne pas lieu à une soutenance orale et il n'est pas noté. Il est examiné, en local, par un enseignant de la spécialité qui soumet une proposition d'avis. Cette proposition est transmise, à l'occasion de votre demande de validation de l'expérience professionnelle. La validation des crédits d'expérience professionnelle, correspondant à l'UA UAAL0V est subordonnée à l'obtention d'un avis favorable du responsable du titre.

Il est à noter que dans le cas où l'expérience professionnelle a été acquise en partie ou en totalité par la voie de l'alternance, il a été décidé de comptabiliser la durée du contrat de l'alternant de 1 an si 1 an de contrat et de 2 ans si 2ans de contrat. Dans le cas où l'alternance couvre une partie de l'expérience professionnelle, en plus du rapport d'activité, l'élève doit fournir son mémoire d'alternant ainsi que son procès-verbal de soutenance. Pour une alternance qui a duré 2 ans, le mémoire ainsi que son procès-verbal de soutenance remplacent le rapport d'activité.

Le rapport d'activité doit mettre en évidence l'adéquation de l'expérience professionnelle de l'élève avec le parcours RNCP choisi. Il est d'une vingtaine de page environ. Sa rédaction devra être très soignée (la correction orthographique et grammaticale ainsi que le style, sont des éléments importants de sa valeur). Il doit contenir :

- Une présentation de la totalité des expériences professionnelles acquises, aussi bien relevant du champ de la spécialité que celles hors champ, faisant apparaître une présentation succincte des emplois, postes et fonctions occupées ainsi que les périodes d'exercice.
- Une présentation détaillée, de quelques expériences significatives concernant le champ de la spécialité. Il importe de démontrer que l'expérience acquise correspond au contenu du diplôme dont la validation est demandée. Il est évident que les thèmes d'expériences sont ciblés sur certains aspects et ne pourront couvrir tous les domaines d'enseignement. Chacune des expériences sera présentée selon la forme suivante :
  - o Intitulé de l'expérience
  - o Contexte de l'expérience
  - o Description de l'expérience (ce qui a été réalisé, avec quels moyens, avec quelles contraintes, avec quel niveau de responsabilité, etc.)
  - o Caractérisation des compétences mobilisées et acquises durant cette expérience professionnelle, en insistant sur les compétences techniques.